

ARRONDISSEMENT

de SAINT-OMER

CANTON

d'AIRE-SUR-LA-LYS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil six, le trente novembre, à 18 h 30,
le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur
HOCHART, Maire, suite à la convocation faite trois jours francs avant la
séance.

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de MM. DARQUES
et LE GOUARD absents excusés.
M. DARQUES ayant donné procuration à M. PENIN pour les votes

**REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le**

Objet : Approbation du Plan Local d'Urbanisme

18 JAN. 2007

Le Conseil Municipal,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L123-
10 et R123-19,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 Mars 1999
ayant prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 Mars 2006
ayant arrêté le projet du PLU,
Vu l'arrêté du Maire du 13 Juillet 2006 soumettant à
enquête publique le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal,
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,
Considérant que le PLU tel qu'il est présenté au Conseil
Municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés
du Code de l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré et avec 8 voix pour, 2 contre et 4
nuls,

Décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente
délibération.

La présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage en Mairie durant un mois
- d'une mention dans un journal diffusé dans le

département

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire,
Le 19.01.07
Le Maire,



Le Maire,

P. HOCHART

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

8 JAN. 2007